

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1888.

---

Prorogation de la loi du 23 octobre 1882 relative à la division des Cours  
d'appel en sections.

---

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

Le terme pour lequel la loi du 25 août 1885 a prorogé la loi du 23 décembre 1882, relative à la division des Cours d'appel en sections, a pris fin le 15 octobre dernier. Il importe que cette dernière loi soit remise en vigueur pour un nouveau terme. C'est à cette fin que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi ci-joint.

Le tableau annexé indique le nombre des affaires électorales jugées annuellement par chacune des trois Cours d'appel durant la période des années judiciaires 1881-1882 à 1887-1888.

*Le Ministre de la Justice,*

J. LE JEUNE.

---

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Notre Ministre de la Justice est chargé de présenter en Notre Nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

**ARTICLE UNIQUE.**

La loi du 23 décembre 1882 relative à la division des cours d'appel en sections, est remise en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1891.

Donné à Laeken, le 10 décembre 1888.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre de la Justice,*

**JULES LE JEUNE.**

---

## ANNEXE.

## COURS D'APPEL. — AFFAIRES ÉLECTORALES.

*Nombre des arrêts au fond rendus en matière électorale  
par les Cours d'appel de :*

DURANT LES ANNÉES JUDICIAIRES.	BRUXELLES.	GAND.	LIÈGE.	Observations.
1881-1882 . . . . .	5,501	2,949	2,053	
1882-1883 . . . . .	4,766	1,879	2,602	
1883-1884 . . . . .	18,564	9,474	7,651	
1884-1885 . . . . .	3,722	1,753	1,503	
1885-1886 . . . . .	8,508	2,757	4,605	
1886-1887 . . . . .	8,240	4,920	5,900	
1887-1888 . . . . .	5,845	1,919	3,770	